

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2011

PROTECTION DES CONSOMMATEURS - (n° 3632)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 500

présenté par
M. Dionis du Séjour

ARTICLE 6

Supprimer les alinéas 1 et 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même. Amendement de coordination avec le
n° 478